

# Coopération au développement à la commune de Meyrin

I. CONTEXTE THEORIQUE DES ACTIVITES DE LA COMMISSION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

II. DOMAINES D'ACTIONS ET ANALYSE DES DOSSIERS

III. INFORMATION ET COMMUNICATION DES TRAVAUX



# I. CONTEXTE THEORIQUE

## ■ DE L'AIDE AU TIERS-MONDE A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### **1985** : AIDE AU TIERS-MONDE

la commune s'engage en créant une ligne budgétaire et une commission spécifique

**2002** : une résolution du Conseil municipal fixe le montant attribué à L'AIDE AU DEVELOPPEMENT à « au moins » 0,7% du budget annuel

**2008** : nouvelle législature et volonté de définir une politique de COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

## POSTULAT : FORT ANCRAGE LOCAL

- LES POPULATIONS LOCALES SONT NOS PARTENAIRES
- ELLES PARTICIPENT DE LA CONCEPTION A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
- LES POPULATIONS DU SUD INTERPELLENT LE NORD ET L'INVITENT A SE POSER DES QUESTIONS



## II. DOMAINES D'ACTIONS ET ANALYSE DES DOSSIERS

### DOMAINES D'INTERVENTION

Coopération	90 %	
Aide humanitaire	10 % (à revoir)	créer les conditions du développement (par ex. sanitaires, nutrition, formation, etc.)
Aide d'urgence	-- %	responsabilité du CA ou du CM sous forme de délibérations extraordinaires

**0,7 % DU BUDGET > 500'000.- ⇒ PLANIFICATION  
des soutiens communaux par catégorie d'intervention**

associations naissantes et/ou petites associations	associations accompagnées pendant toute la législature	associations présentées et suivies par la FGC	coups de cœur
---	<b>2 démarches</b>	<b>25 %</b>	---
multiculturalité ⇒ Soutien aux initiatives meyrinoises	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ suivi d'une association</li> <li>■ suivi sur une région</li> </ul>	renforcement de collaboration avec la FGC	<b>CHF 6'000.-</b> Possibilité ponctuelle d'augmenter à CHF 10'000.-

## CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS

<b>Laïcité</b>	soutenir toute demande associative, indépendamment de sa coloration religieuse en se montrant tolérants, mais aussi prudents
<b>Territorialité</b>	soutenir des associations issues du bassin lémanique. Dérogation possible si une demande exceptionnelle est formulée par un habitant de Meyrin ayant développé des liens particuliers avec une association
<b>Raison sociale</b>	favoriser des projets à taille humaine provenant d'associations, d'ONG ou de fondations et non de privés

# ANALYSE DES DOSSIERS: ÉLÉMENTS CLÉS

## POSTULAT : FORT ANCRAGE LOCAL

Domaines d'intervention: santé, éducation, formation, agriculture, artisanat, environnement, émancipation des femmes, micro-crédits, fracture numérique, infrastructures, droits humains (santé, sociaux, civiques, femmes, enfants, etc.)

Mots clés: objectifs – moyens (activités, compétences, finances) – évaluation

	Objectifs	→	Enoncé de la transformation désirée: nouvel état
Dossier descriptif	Moyens	→	Choix réalisés en vue d'atteindre les objectifs
a.Association locale b.Association du sud	Evaluation continue	→	Mesures de l'avancement du projet – réajustements nécessaires
	Public concerné	→	Origine de la demande

# BUDGET

**Participation au financement de  
biens matériels et  
d'équipements ainsi qu'à leur  
maintenance**

**Participation au financement  
des salaires des personnes  
chargées d'assurer un  
transfert de technologies ou  
de connaissances aux  
populations locales**

### **III. INFORMATION ET COMMUNICATION CONCERNANT NOS TRAVAUX**

- **RENDRE COMPTE DE L'UTILISATION DU BUDGET A LA POPULATION ET AU CONSEIL ADMINISTRATIF**
- **COMMUNIQUER L'ESPRIT DU TRAVAIL REALISE**
- **CRÉER UNE RELATION AVEC LES MEYRINOIS  
ORIGINAIRES DU SUD OEUVRANT DANS LEUR PAYS  
D'ORIGINE**

## COMMUNICATION SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Manifestations publiques	Tous les deux ans
Internet	Communication sur le suivi des travaux des deux associations accompagnées durant une législature
Journal communal	Rédaction trimestrielle d'un article par un commissaire
Compte-rendu administratif et financier	Relater le nom des associations soutenues, les sommes allouées ainsi qu'un résumé de chaque projet
Rapport de commission	Un commissaire est désigné chaque année

